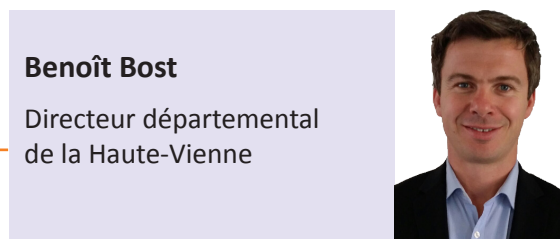
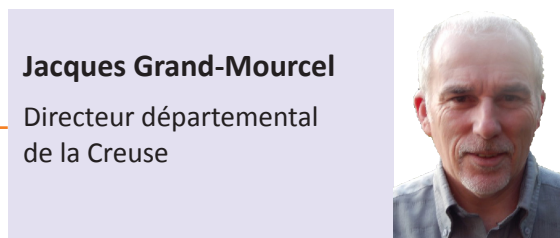
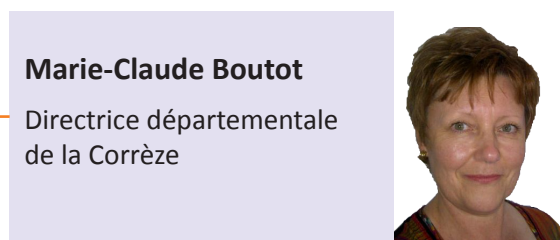
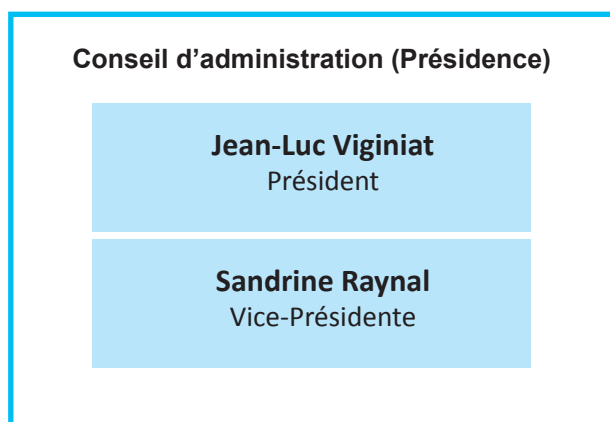


UN PILOTAGE RÉGIONAL PRÉSERVANT LES ATOUTS DE LA PROXIMITÉ



Pour contacter l'Urssaf Limousin
urssaf.limousin@urssaf.fr

UNE GOUVERNANCE QUI S'EXERCE À DEUX NIVEAUX

Au plan régional le Conseil d'administration

Mission

L'Urssaf s'appuie sur un Conseil d'administration de 20 membres disposant de l'ensemble des pouvoirs de gestion définis par le code de la Sécurité sociale. A ce titre, le Conseil vote les budgets de la gestion administrative, approuve les comptes annuels de l'organisme, oriente l'activité de l'Urssaf en se prononçant sur les différents rapports qui lui sont soumis notamment ceux relatifs au fonctionnement administratif et financier de l'organisme. Enfin, il règle par ses délibérations, les affaires de l'organisme.

Composition

- 8 représentants des salariés
- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants
- 4 personnes qualifiées
- 3 représentants du personnel

Composition

Représentants des salariés

Christine Boussard
Philippe Bajou
Sandrine Raynal
Jean-Claude Sagne
Nadine Ferrière
David Aubessard
Pierre Dijoux
Sylvie Roger-Pons

Représentants des employeurs et travailleurs indépendants

Employeurs	Travailleurs indépendants
Guy Fontaine	Stéphane Thouin
Brigitte Bardeau-Giry	Jean-Luc Viginiat
Jean-François Cotet	Xavier Rascol
Pierre Agnoux	
Marie Marquet	

Personnes qualifiées

Jean-Paul Battu
Isabelle Roux-Trescases
Philippe Pierre
Isabelle Cazal

Représentants du personnel

Frédéric Dupuy
Virginie Etchart
Emmanuel Doumy

Au plan départemental les Conseils départementaux

Mission

Chaque département est doté d'un Conseil départemental, dont la composition est paritaire :

- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants,
- 8 représentants des salariés.

Les conseils départementaux ont pour mission d'assurer le suivi de l'activité à l'échelle départementale grâce à leur connaissance du tissu socio-économique local.